



MARS 2011 6

n°422

le cahier professionnel du SNDP

SYNDICAT NATIONAL DES DÉPOSITAIRES DE PRESSE

Compte-rendu des réunions régionales 2011

- Actualités professionnelles
- Consultations juridiques
- Indices et taux
- Management



7, rue du 4 septembre
75002 Paris
Tél. : 01 44 50 53 20
Fax : 01 44 50 53 29
sndp@sndp.fr



Stabilité d'abord et volonté de renouveau !

EDITORIAL

a l'occasion des réunions régionales du début d'année où je pars à la rencontre de mes confrères déposataires, j'ai ressenti de l'attention, de la confiance envers notre organisation professionnelle et une forte volonté de s'engager dans l'avenir.

Mais cet engagement nécessite au préalable de la stabilité. Car on ne peut ériger des murs sans fondations solides et stables. Le ciment de cette stabilité est, vous l'aurez compris, une rémunération qui permette aux déposataires d'assurer les missions répondant au cahier des charges. La pierre angulaire de cette juste rémunération passe avant tout par la couverture des frais de port. C'est la condition sine qua non pour réaliser une des missions premières du déposataire : livrer la presse aux diffuseurs de sa zone de chalandise. A ce propos, je remercie, au nom de toute la profession, les éditeurs pour l'effort important qu'ils ont consenti à notre réseau. Malheureusement la baisse des ventes de la presse a largement consommé cette contribution et beaucoup de déposataires se retrouvent désormais dans la même situation que l'an passé. C'est pour cette raison que, lors de cette nécessaire réforme des frais de port, il conviendra de mieux répartir les sommes allouées afin que ce réajustement ne soit pas inutilement inflationniste pour les éditeurs.

Une fois que notre réseau sera stabilisé par une juste rémunération, nous pourrons à nouveau entreprendre, nous réorganiser et développer notre activité. Car, pour nous, chefs d'entreprise, notre motivation première est de nous inscrire inconditionnellement dans une dynamique de développement.

Au risque de me répéter, le renouveau de notre profession, passe par plusieurs directions complémentaires les unes des autres :

- Un travail le plus fin et le plus commerçant possible avec notre réseau de diffuseurs en étroite collaboration avec les éditeurs. Cela sera possible grâce à la mise en œuvre de notre système d'information RéseauPresse dédié à la presse.
- La reconquête de la PQR car la mutualisation des flux est une absolue nécessité tant pour l'éditeur d'un quotidien régional que pour les déposataires.
- Le développement du portage que j'ai si souvent évoqué dans ces éditoriaux.
- La diversification de notre activité pour consolider notre chiffre d'affaires et celui de nos diffuseurs.

D'autres marchés viendront, j'en suis persuadé. L'avenir est porteur d'opportunités de développement. Je teste actuellement, au niveau de mon dépôt, une solution originale qui permet de construire une offre produits qui me semble pertinente. Elle emporte, en tout cas, une forte adhésion des diffuseurs concernés. Mais soyez patients, je vous en dirai bientôt davantage... ■

| par Stéphane d'Altri o Dardari
Président du SNDP |

Compte-rendu des réunions régionales 2011

Les réunions régionales organisées par le SNDP se sont déroulées au cours du mois de février 2011. Le 2 février s'est tenue à Paris la réunion de la région Ouest/Ile de France/Centre, le 3 février la région Rhône Alpes/Paca à Lyon, le 9 la région Nord/Est à Paris et le 10 la région Sud-Ouest à Toulouse.

L'évolution du marché

Stéphane d'Altri o Dardari débuta son intervention en passant en revue l'évolution des chiffres d'affaires des dépôts indépendants sur l'ensemble de l'année 2010 :

« Les chiffres d'affaires sont encore négatifs cette année avec une moyenne à - 6 % et toujours de forts écarts entre les dépôts. Quant à Presstalis le mois de décembre a vu une baisse de -13% ce qui conduit à un résultat annuel global de - 10,2 %. Les quotidiens nationaux ont vu leurs ventes 2010 chuter de -7,8% en valeur et de -8,6% en exemplaires. En ce qui concerne les publications de Presstalis, celles-ci ont baissé de - 10,5 % en valeur et -12, 8 % en exemplaires. Les mouvements sociaux dus à la réforme de SPPS et les transferts de titres ont fortement impacté l'évolution du chiffre d'affaires de Presstalis ». Pour ce qui est du niveau 2, les intempéries du mois de décembre ont eu des conséquences lourdes dans certaines situations, tout particulièrement dans la moitié nord de la France. Ces difficultés ont mis en évidence la faible réactivité des sous-traitants des messageries sur les plates-formes régionales. En effet, ceux-ci n'ont pas fait d'efforts particuliers pour palier les interdictions préfectorales de circulation et reprendre les livraisons dès la levée de celles-ci. Dans la plupart des cas, ils attendaient la nuit suivante et groupaient ainsi les envois de plusieurs jours. En conséquence, les dépôts ne pouvaient pas mettre en œuvre des traitements dans la journée et se retrouvaient donc avec les livraisons suivantes, souvent tardives et de surcroît regroupant plusieurs journées. Dans ces conditions les dépôts n'étaient pas en mesure

de traiter la totalité du papier et devaient en reporter une partie au lendemain. Ces retards de mise en vente, auxquels il fallait ajouter la faible fréquentation des points de vente, se retrouvent dans les chiffres d'évolution de certains dépôts, avec un pic sur un dépôt à -27% !

L'analyse de ces difficultés logistiques conjoncturelles a amené de nombreux déposataires à manifester leur insatisfaction globale sur la qualité de la prestation de base de Presstalis. Tout particulièrement dans le Sud-Ouest, les déposataires servis par la plate-forme ferroviaire de Montauban, ont décrit des anomalies récurrentes. Leur demande d'explication à Presstalis ne donne lieu à aucune réponse ou à des explications parfois surprenantes, et dans tous les cas à une absence de solution. Les déposataires concernés soulignent que ces retards répétés et qui sont dénoncés depuis plusieurs années les pénalisent doublement : d'abord, les attentes dans le dépôt se traduisent par des heures supplémentaires qu'ils supportent et ensuite, les décalages de mise en vente se ressentent sur leur chiffre d'affaires.

En conclusion, les déposataires réaffirment leur demande de respect des horaires de livraison des messageries : il n'est pas admissible de renchérir les difficultés de marché que l'on connaît aujourd'hui, par des dégradations logistiques.

Les dysfonctionnements logistiques pénalisent le chiffre d'affaires presse.



Stéphane d'Altri o Dardari

Les relations avec le CSMP

Stéphane d'Altri o Dardari retraça l'assemblée générale du Conseil Supérieur des Messageries de Presse du 22 Décembre 2010 au cours de laquelle les



La reconduction du point Mettling a été appréciée par les dépositaires.

dépositaires indépendants avaient été sévèrement critiqués, ce qui avait nécessité de sa part des réponses fermes ainsi qu'un rappel de la réalité des faits. Il passa en revue les points déjà décrits lors de la dernière Commission Exécutive, ainsi que les échanges avec *La Correspondance de la Presse* qui avaient permis une mise au point sur les positions des dépositaires indépendants.

La mise en œuvre du point Mettling

Le Président salua l'engagement des éditeurs à prolonger la mesure du point supplémentaire proposé par Bruno Mettling pour couvrir l'indemnisation des frais de port. Il évoqua les commentaires des éditeurs, dont il a pu avoir connaissance. Il souligna son accord avec la position de certains d'entre eux qui critiquent ouvertement l'application uniforme de cette valeur pour tous les dépôts, indépendamment des difficultés logistiques liées à la géographie de leur territoire. Il rappela qu'il avait défendu cette position devant Bruno Mettling, en expliquant que le déficit d'un point n'était qu'une valeur moyenne. Le rapporteur avait rejeté toute autre forme d'application, devant l'urgence de la situation et la complexité, à son avis, de la mise en œuvre d'une autre méthode.

Par ailleurs, les dépositaires ont manifesté leur indignation, concernant le coût supplémentaire sur les Relay supporté par les éditeurs. Ces ressources sont retenues et conservées par les messageries, alors que la prestation est réalisée par les dépositaires.

La restructuration du niveau 2

Ces rencontres régionales avec les adhérents du SNDP ont permis d'évoquer la nécessaire restructuration du niveau 2. Le Président rappela que cette réorganisation était pour de nombreux dépôts une condition impérative de survie, dans la mesure où il est fort probable que le marché ne verra aucun retournement à moyen terme et qu'au contraire, la baisse allait se poursuivre. Le regroupement des dépôts doit créer des économies d'échelle, mais les dépositaires doivent être extrêmement vigilants sur l'accroissement inéluctable des coûts logistiques résultant désormais de la fusion de dépôts.

Le président convint, avec les dépositaires, que la visibilité sur le futur était aujourd'hui tout à fait insuffisante pour prendre des décisions hâtives. En effet, il est très difficile pour les dépositaires de se positionner en l'absence de conclusion sur l'évolution de la rémunération du niveau 2. Tout particulièrement sur le modèle d'indemnisation des frais de transport supportés par les dépositaires pour réaliser le cahier des charges.

Les discussions entre dépositaires mettent également en lumière l'attitude des opérationnels de Presstalis. Ceux-ci sont résolument opposés à toute cession de dépôts Soprocom. Ils agissent en conséquence sur le terrain, au mépris des consignes qu'ils ont reçues du Président de Soprocom et que celui-ci avait signifiées au SNDP dans son courrier du mois de juillet 2010 : l'estimation de la valeur des dépôts est totalement asymétrique selon que Presstalis est en position d'acheteur ou

de vendeur, en précisant que lorsque le dépositaire indépendant est acheteur, les opérationnels de Presstalis lui imposent une entrée dans son capital. A cela s'ajoute que les dépositaires n'arrivent pas à obtenir la communication des éléments chiffrés indispensables pour porter un jugement sur les situations à rattacher. Toutes les pratiques que le SNDP dénonçait avant l'été dernier et qui avaient donné lieu à un démenti formel de JC.Téxier se poursuivent sans relâche sur le terrain. De plus, les dépositaires s'interrogent sur la pertinence de certaines options du schéma directeur. Cette interrogation est étayée par les décisions prises par Presstalis bien souvent au mépris des engagements devant la CDR, des dispositions du schéma directeur, voire des principes mêmes de son élaboration qui avaient été actés par la direction générale de Presstalis : abandon de certaines fusions qui sont manifestement irréalistes au plan logistique, démantèlement d'une fusion qui s'est révélée économiquement catastrophique, par détachement d'une zone sur la SAD voisine. Les associations logistiques prévues par le schéma directeur demeurent pour la plupart des dépositaires une énigme quant à leur mode de fonctionnement. A cet égard la réponse a été donnée de manière éclatante par la solution mise en œuvre lors du rattachement de Moutiers : les diffuseurs de la Tarentaise se sont mis en grève pour protester contre les dysfonctionnements qu'ils subissent chaque jour. Force est de constater que les outils et les systèmes ne sont aujourd'hui pas du tout adaptés à de telles évolutions. Faut-il passer outre, au risque de proposer un service déplorable ?

Devant ces différentes interrogations le Président propose à chaque dépositaire de réfléchir, dans sa région, avec ses confrères voisins, à des solutions adaptées, compte tenu de leur connaissance locale. Sur la base de ses échanges, ils seront en mesure de proposer à la CDR des réorganisations que celle-ci étudiera alors.

Ainsi, les discussions avec les dépositaires montrent que des pistes sont

aujourd'hui à l'étude et que des solutions pourront émerger dès que la visibilité sur le futur s'améliorera.

La réorganisation de la CDR

Le secrétariat de la commission du réseau a été repris par le conseil supérieur. Les dossiers doivent être présentés par l'intermédiaire du site du CSMP. Plusieurs dépositaires font état de difficultés pour solliciter le réexamen de propositions de création qui mettent en lumière des incohérences dans les modalités d'instruction.

La rémunération du niveau 2

Concernant le dossier de la rémunération du niveau 2, Stéphane d'Altri ou Dardari rappela tout d'abord les différentes phases de ce projet que le Président du CSMP s'était engagé à traiter, à l'Elysée le 13 juillet 2009. Après cet engagement, il a fallu attendre jusqu'au 3 mai 2010 pour que la première réunion se tienne au siège du CSMP en présence des messageries, des éditeurs, et du SNDP. Lors de cette réunion le SNDP a présenté le résultat de ses travaux avec les MLP. Presstalis s'était alors engagé à réagir « très vite » à ces propositions. Cette réaction n'a jamais eu lieu. Le CSMP a décidé ensuite de solliciter le cabinet Ricol-Lasteyrie pour travailler sur ce dossier. Le SNDP a répondu à toutes les sollicitations de ce cabinet, sans jamais obtenir le moindre retour sur le suivi des travaux, lesquels semblent s'être terminés au mois de Décembre par une réunion au CSMP avec les éditeurs. Le directeur délégué du CSMP a affirmé au SNDP que le cabinet Ricol n'avait produit aucun document sur ses auditions, ni de compte-rendu de cette réunion avec les éditeurs. Lors de l'assemblée générale du CSMP du 22 décembre, communication a été faite de la saisine de la commission des normes et des bonnes pratiques. Le directeur délégué du CSMP a depuis indiqué au SNDP que

Des solutions de fusion pourront émerger dès que la visibilité sur le futur s'améliorera.

Les dépositaires sont impatients de la mise en œuvre de la refonte de la rémunération.

cette commission devait statuer sur deux questions. La première concerne la compatibilité de l'introduction d'unités d'œuvre dans le calcul de la rémunération, avec l'encadrement légal de la rémunération des agents de la vente. La deuxième porte sur la nature des unités d'œuvre à prendre en compte. Une fois que la commission aura rendu ses conclusions, l'assemblée générale du CSMP devra prendre position. Puis le cabinet Ricol reprendra ses travaux pour valoriser les éléments qui auront été retenus. Les dépositaires remarquent l'ampleur du temps perdu sur ces travaux, qui devaient démarrer il y a maintenant plus de 18 mois et qui semblent revenus à leur point de départ. Ils manifestent leur inquiétude sur le timing de ce processus qui doit absolument être finalisé pour le 1^{er} juillet 2011, compte tenu des engagements pris par les éditeurs.

L'assortiment

En abordant ce dossier, le Président rappela une nouvelle fois que le SNDP n'a jamais été contre les objectifs de ce projet. Il ajouta que : « *mettre les bons titres, avec la bonne quantité pour chaque point de vente, constitue l'objectif de tous dépositaires depuis toujours. Cela correspond à l'optimisation des moyens par rapport aux recettes générées sur le volume d'affaires. En revanche, Presstalis n'a jamais voulu donner aux dépositaires les outils adaptés à cet objectif. Les équipes de Presstalis ont décidé de manière unilatérale l'abandon du projet SR3 dont la finalité était précisément celle que l'on cherche à atteindre aujourd'hui avec l'assortiment* ». Les premiers tests effectués au printemps dernier sur un dépôt ont montré la complexité de l'approche modélisée par les équipes de Presstalis. De plus les outils n'étaient pas terminés et généraient de multiples anomalies.

C'est pourquoi, devant toutes ces difficultés et considérant l'écart entre la situation de marché d'aujourd'hui et celle dans laquelle la décision avait été

prise d'initialiser ce projet, le SNDP s'interroge aujourd'hui sur la pertinence de sa continuité et des dépenses considérables qu'il va engendrer. Enfin le Président ajouta que « *la question des ressources à affecter à ce projet a été posée au CSMP. Aujourd'hui, la réponse n'y a pas été donnée* ».

Les relations avec Presstalis

Les réformes

La discussion s'engagea sur l'avancement des réformes de Presstalis. En premier lieu, la réforme de la gouvernance est en marche. Elle devrait se finaliser en juin avec la sortie du groupe Lagardère du capital de Presstalis. Concernant SPPS, l'avancement des négociations lors du conflit du mois de décembre a été suivi avec attention par l'ensemble de la profession. La question reste posée sur le retour à l'équilibre, compte tenu des retards enregistrés et des reculs constatés par rapport aux préconisations de Bruno Mettling. Enfin, en ce qui concerne les départs du siège, les dépositaires s'inquiètent de l'impact de ces diminutions d'effectifs sur la qualité des services de base de la messagerie : la logistique et l'informatique. Outre les difficultés logistiques évoquées en introduction de ces réunions régionales, les anomalies informatiques sont mises en avant par les dépositaires. Les dysfonctionnements se multiplient, les temps de réponse du système Presse 2000 sont insupportables. Les dépositaires présents demandent que le SNDP se fasse l'écho de leur mécontentement sur ces questions à Presstalis.

Diversification niveau 2

Au niveau 2, Presstalis poursuit sa stratégie de diversification avec notamment sa proposition de prestation Kiala. Les dépositaires en examen actuellement la faisabilité au regard de l'organisation et des investissements requis. Dans ce domaine le Président tenait à rappeler : « *il est nécessaire de réfléchir à cette prestation de manière pragmatique, en étudiant les coûts de mise en place et l'organisation nécessaire au sein du dépôt. Pour*

chaque colis, il faut environ 50 secondes de traitement, il faut donc pour 100 colis / jour y consacrer environ 1 heure et demi de temps/homme par nuit ». Il ajouta : « par conséquent, si vous avez dans le dépôt, une souplesse de traitement qui vous permette de dégager ce temps de traitement, à l'arrivée des camions de Presstalis, je vous renouvelle mon encouragement à tenter l'expérience ».

Concernant l'activité Diversalis, le Président rappela les demandes que le SNDP avait formulées à Presstalis. « Pour ces produits qui sont souvent concurrencés, les dépositaires doivent avoir la possibilité de faire le choix de leur fournisseur et donc éventuellement de leur en refuser la fourniture ». Certains dépositaires font également état d'avances de trésorerie qui ne sont pas acceptables sur cette activité.

Les relations avec MLP

La rémunération

Le Président retraça l'historique de l'accord passé avec les MLP sur la rémunération transitoire : « Cet accord s'est appliqué à notre réseau dès le 1^{er} janvier comme nous nous y étions engagés dans le protocole d'accord du 20 décembre. Cet accord est transitoire et doit être remplacé dès le mois de juin par le nouveau mode de rémunération ». Puis, Stéphane d'Altri o Dardari fit état des négociations avec les dépôts gérés par Presstalis. Au moment des réunions régionales, ces négociations étaient toujours en cours.

Les dossiers SNDP

L'informatique niveau 2

Dominique Gil fit le point sur les développements du système RéseauPresse. La version hors presse est toujours l'objet d'améliorations attendues par les utilisateurs. Une fonctionnalité particulièrement efficace pour les dépositaires qui commercialisent la librairie a été déployée en décembre dernier. Il s'agit de la connexion à la base de données cen-

trale de Dillicom, le fichier exhaustif du livre. Grâce à un web-service, lors du scan d'un code à barre de livre, RéseauPresse récupère automatiquement la fiche article de l'ouvrage scanné. Cette fonctionnalité associée au paramétrage par défaut pour un fournisseur des conditions de remise d'achat et de cession, permet alors l'achat ou la vente du livre sans aucune autre intervention sur la fiche article. Cette disposition est tout à fait révélatrice de l'interopérabilité que le SNDP entend mettre en œuvre au travers de RéseauPresse.

Le directeur du SNDP présenta également la nouvelle analyse des statistiques d'achats et de ventes de RéseauPresse. Ces modules d'analyse s'appuient sur une extraction vers Excel de tous les mouvements enregistrés dans le système. La puissance d'Excel et, tout particulièrement, de la fonction de tableaux croisés dynamiques permet alors à l'utilisateur d'analyser en détail son chiffre d'affaires et ses marges. Ces outils lui donnent un éclairage complet de son activité avec ses clients et ses fournisseurs. Le SNDP organise une formation spécifique d'une journée pour la maîtrise de ces outils.

En ce qui concerne la version presse, Dominique Gil présenta l'architecture technique du système qui se situe dans la continuité de celle de la version hors presse, avec des avancées techniques importantes pour tenir compte de la volumétrie des données relatives à la presse, de la difficulté des traitements de la presse et de la nécessité de disponibilité du système. Il indiqua que l'essentiel des travaux de notre prestataire était aujourd'hui consacré aux développements des composants techniques relatifs à cette infrastructure. Les prochaines étapes vont impliquer la participation des dépositaires pour valider les développements fonctionnels.

Reprenant la parole, le Président précisa que le montage juridique de la société propriétaire du logiciel avait pris un peu de retard, mais que les appels de fonds seraient très prochainement adressés aux dépositaires.



Les Trophées 2011

Stéphane d'Altri o Dardari insista sur le rôle majeur des Trophées diffuseurs en termes de communication : « C'est la seule manifestation qui permette de valoriser notre réseau comme il le mérite. Tous les dépositaires doivent donc se mobiliser pour élaborer au moins un dossier dans une des différentes catégories ». Dominique Gil reprit la parole pour montrer aux dépositaires certains dossiers récompensés les années passées. Il précisa les caractéristiques des dossiers choisis, notamment avec la mise en valeur d'une personnalité particulière, une créativité originale, un commerce atypique, un dynamisme remarquable, un sens de l'animation, un parcours qui sort de l'ordinaire, le tout réalisé dans une mise en forme soignée.